

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par la greffière-trésorière adjointe :

Que le conseil municipal adoptera le règlement # 302-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement # 258-2018, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 7 février 2022 à 20 h, par visioconférence.**

En vertu des règles sanitaires en vigueur, le conseil municipal doit siéger à huis clos. Toutes questions au sujet de ce règlement peuvent être transmises par téléphone, à l'hôtel de ville, ou par courriel : reception@municipalitecaplan.com d'ici le 7 février 2022 à 12 h.

Donné à Caplan, ce 26 janvier 2022.

La greffière-trésorière adjointe,



Céline Leblanc Méthot